

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du Conseil d'Administration

jeudi 20 octobre 2022

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres : 11/10/2022

1^{ère} convocation (oui/non): OUI

Président : Laurent DUMONT

Secrétaire de séance : Mme BLANCHET Aurore

Quorum : 13

Nombre de présents 22 (dont 21 votants)

Ordre du jour

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Approbation du PV du CA du 30 juin 2022
- Règlement intérieur du conseil d'administration
- Installation des différentes instances et commissions
- Compétences de la commission permanente

2. VIE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE

- Bilan de rentrée 2022
- Ventilation des IMP

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

- Délégation de signatures pour la gestionnaire
- Attribution du logement de fonction
- Délégation du CA au CE pour la passation des marchés à incidence financière annuelle
- Délégation du CA au CE pour la passation de conventions sans incidence financière
- DBM - Prélèvements sur fonds de roulement

4. Questions diverses

Questions diverses :

À remettre au secrétariat 48 heures avant le Conseil d'Administration

Annexes :

Règlement intérieur du conseil d'administration

Commissions et conseils

Répartition des IMP

Motion des enseignants

PRÉSENCE au CONSEIL
Séance du 20 octobre 2022

Qualité		Titulaires		Suppléants	
		Nom – Prénom	Émrgt	Nom – Prénom	Émrgt
ADMIN.	Chef d'établissement	DUMONT Laurent	X		
	Gestionnaire	BLANCHET Aurore	X		
	C.P.E.	GUINOT MéliSSa	X		
ÉLUS LOCAUX	Représentants élus du Conseil Départemental	BOTTON Jacky	X		
		BUREAU Marie-Christine			
	Commune siège	LOPEZ Evelyne	X		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES		PINTENA Gérald			
		DELAIRE Sylvie	X		
INVITÉS	Agent comptable	DIBAR Jean-Luc			
	Représentant de l'intercommunalité	QUESSON Jacky	X		
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnel d'enseignement et de surveillance	RANZI Virginie	X		
		GIMENEZ Anne	X		
		MERLE Frédérique	X		
		DUMOUSSEAU Olivier	X		
		MASSON Pauline	X		
		MALANCHINI Claudine	X		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	MASSON Murielle	X		
		ANDRE Lysiane	X		
PARENTS D'ÉLÈVES ET ÉLÈVES	Parents d'élèves	TAULLE Laurent	X		
		KEIM Eve	X		
		CHARLES Sandrine	X		
		MARTIN Céline	X		
		LAMBOUR Olivier			
		MAUPOME Jean-Baptiste	X		
	Élèves	CHEVALIER Bastien	X		
		WEISHAAR Julie	X		

Le quorum étant atteint, M. DUMONT, Principal, ouvre la séance à 18h08.
Aurore BLANCHET est désignée secrétaire de séance.

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Approbation du PV du CA du 30 juin 2022**

Le procès-verbal du CA du 30 juin 2022 est approuvé à l'unanimité

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Règlement intérieur du conseil d'administration**

M. DUMONT présente le règlement intérieur du conseil d'administration.

Les personnels enseignants souhaitent des modifications sur l'article 7 ainsi que l'ajout d'un article concernant la suspension de séance du conseil d'administration.

Le règlement intérieur est approuvé avec les modifications présentées.

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Création d'une commission permanence pour l'année scolaire 2022-2023 avec compétences DHG**

La création d'une commission permanente pour l'année scolaire 2022-2023 avec les compétences pour l'instruction de l'emploi de la DHG est approuvée.

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Installation des instances et commissions**

Après avoir énoncé les différentes instances et commissions, M. DUMONT soumet au vote :

- la composition de la commission permanente :

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- la composition de la commission hygiène et sécurité :

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- le conseil de discipline :

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. VIE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE

- **Bilan de rentrée 2022**

M. DUMONT présente le bilan de rentrée 2022 :

- 331 élèves scolarisés (166 filles et 165 garçons) répartis dans 12 classes. Effectifs chargés sur les niveaux 5^e, 4^e et 3^e.
- 314 élèves demi-pensionnaires.
- 20 professeurs nommés sur l'établissement. Tous les professeurs étaient nommés à la rentrée.
- Nouveaux professeurs qui ont obtenu un poste sur le collège : Mme Sandra DUPONT en Mathématiques et Mme Claudine MALANCHINI en Arts Plastiques.

- professeurs en service partagé.
- 3,75 ETP en poste d'assistant d'éducation
- Arrivée de Mélissa GUINOT, CPE au 1^{er} septembre.
- Reprise des activités sur le créneau 12h30-14h00 (AS, chorale, clubs, atelier peinture).
- Passage des évaluations nationales de 6^{ème} .
- 1^{er} conseil école-collège le 27 septembre 2022.
- Séjour d'intégration pour les élèves de 6^{ème} à Lathus du 19 au 20 septembre 2022, le séjour sera reconduit l'année prochaine.
- Séjour pour les élèves de 5^{ème} à Brocéliande du 12 au 14 octobre 2022.
- Cross du collège début octobre 2022.

Présentation des résultats :

- DNB 2022 : 80,3 % d'admis (15 mention très bien, 19 mention bien, 15 mention assez bien, 14 admis)
Nombre total d'admis 66 élèves.
- CFG : les 2 élèves présentés ont été reçus.
- La cérémonie de remise des diplômes aura lieu ce vendredi 21 octobre 2022.
- Orientation après la 3^{ème} : 57,14 % des élèves ont une décision d'orientation en 2^{nde} GT, soit 40 élèves.
- Au 08 septembre, 47,1 % ont été affectés en 2^{nde} GT.

Résultats de l'orientation en 3^e :

Tous les élèves avaient une affectation au 08 septembre 2022.

Certaines affectations ont évolué pour diverses raisons.

- Dans la voie professionnelle en fonction des places qui se sont libérées en septembre, certains élèves ont pu être réaffectés sur un vœu initial mieux placé.
- Dans la voie générale et technologique, certains élèves n'ont pas supporté l'internat et ont souhaité réintégrer leur lycée de secteur.
- Un élève n'a finalement pas pu signer son contrat d'apprentissage et a été dirigé au PAPS du lycée de Jonzac. Il recherche une nouvelle solution vers la voie professionnelle.

Un important travail sur l'ambition scolaire reste donc à mener et sur l'aguerrissement de nos élèves sur la problématique de l'internat.

• Ventilation des IMP (Indemnités pour Mission Particulières)

Le chef d'établissement présente pour avis au conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique, les missions particulières qu'il prévoit de confier au sein de l'établissement ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, dans le cadre de l'enveloppe notifiée par le recteur d'académie.

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. AFFAIRES FINANCIERES

• Délégation de signature pour la gestionnaire

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Attribution du logement de fonction**

Le conseil d'administration vote l'attribution du logement de fonction à Mme BLANCHET Aurore, Adjointe Gestionnaire, situé 4 impasse du collège, par NAS (Nécessité Absolue de Service) pour l'année scolaire 2022-2023.

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Passation des marchés à incidence financière annuelle**

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Signature des conventions sans incidence financière**

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la signature des conventions sans incidence financière.

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **DBM - Prélèvement sur Fonds de roulement**

BESOINS	SRH
SRH - Denrées	6 000,00
ALO – VIABILISATION	
Eau	6 000,00
Electricité	10 000,00
MONTANT TOTAL	22 000,00 €

FDR au 30/06/2022	FDR après PROJET
89 940,32€	67 940,32€

Approbation du prélèvement sur fonds de roulement :

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. QUESTIONS DIVERSES

M. QUESSON remercie le collège pour l'accueil des élèves du primaire au self. M. QUESSON signale deux informations qui seront discutées en aval avec le chef d'établissement : accès bus et graffitis dans le pigeonnier.

18h50 : Départ de M. QUESSON

Questions de la part des représentants de personnels enseignants :

Amélioration du micro dans la cour : Il faut évaluer le montant pour retirer une ligne avec achat d'une console. Voir également le réglage du micro. Le personnel de la vie scolaire, peut, lors des appels micro au moment de la demi-pension, sortir dans la cour avec le micro pour appeler les élèves.

Installation d'un abri au niveau du portail élèves : Ce sujet a déjà été discuté il y a trois ans. Il n'est pas prévu un abri. Mme GIMENEZ dit que cela n'est pas pratique sous la pluie, lorsqu'il faut accueillir les parents et leur faire signer les décharges. M. DUMONT répond qu'il y a possibilité de se reculer sous l'abri vélo qui se situe devant le portail.

Installation de WC au niveau de la vie scolaire : M. DUMONT indique qu'il n'est pas possible d'installer des WC au niveau de la vie scolaire, il n'y a pas de canalisation, ni l'espace. Il y a des WC disponibles au niveau de la salle des professeurs et de l'administration. Mme GIMENEZ indique qu'ils n'ont pas de point d'eau

lorsque des élèves ont besoin de boire. M. DUMONT dit que des bouteilles d'eau peuvent être mises à disposition en vie scolaire en cas de besoin.

Questions des représentants des parents d'élèves :

Qu'en est-il des voyages de fin d'année des 4^e et des 3^e ? : Lors du CA du 25 novembre seront votés les budgets des voyages (l'organisation est en cours). Mme RANZI demande si les personnels de la vie scolaire peuvent participer aux sorties-voyages. M. DUMONT répond que oui, et que cela arrive régulièrement (par exemple deux sorties AS l'an dernier). Il faut veiller à limiter les dysfonctionnements dans les services mais il n'y a pas d'opposition de principe.

Achat d'un piano pour les cours d'éducation musicale : Aucune question diverse n'est parvenue par écrit à ce sujet. M. DUMONT indique cependant qu'il s'est déjà entretenu sur cette question avec M. BARBIER, professeur d'éducation musicale. Un devis a été fait, il faut l'actualiser pour avoir la capacité de planifier cet achat.

Motion déposée par les personnels enseignants :

Lecture faite par Mme RANZI, cette motion sera jointe au PV du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DUMONT lève la séance à 19h35.

Le Principal
Laurent DUMONT



Secrétaire de séance
Aurore BLANCHET





Règlement intérieur du Conseil d'administration du collège Maurice CHASTANG

adopté lors du CA du 20 octobre 2022



Références

Code de l'éducation, et notamment l'article R421-25.

Article 1

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an. Il est, en outre, réuni en séance extraordinaire à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé. Une séance est consacrée à l'examen du budget, dans le délai de trente jours suivant la notification de la participation de la collectivité territoriale de rattachement.

Article 2

Le chef d'établissement fixe l'ordre du jour, les dates et heures des séances du conseil d'administration en tenant compte, au titre des questions diverses, des demandes d'inscription que lui ont adressées les membres du conseil. Il envoie les convocations, accompagnées de l'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins huit jours à l'avance, ce délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence.

Article 3

Le conseil d'administration ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents, en début de séance, est égal à la majorité des membres composant le conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de cinq jours et maximum de huit jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

Article 4

Le conseil d'administration est présidé par le chef d'établissement.

Article 5

Les séances ne sont pas publiques. Les membres du conseil sont astreints à une obligation de discrétion, notamment sur tout ce qui a trait à des situations de personnes.

Article 6

Le conseil d'administration se prononce, lors de la première réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide, en application du dernier alinéa de l'article L. 421-4, de lui déléguer parmi celles mentionnées aux 6°, 7°, 8°, 9°, 10° et 12° de l'article R. 421-20. Lorsqu'elle a été créée, il peut soumettre toute question sur laquelle il souhaite recueillir son avis.

Article 7

Le secrétariat de séance est assuré par l'un des membres, volontaire en début de séance, à tour de rôle au sein des différentes catégories de membres représentés. Le secrétaire de séance assure la prise de notes nécessaires à la rédaction du procès-verbal, et notamment les départs et arrivées de membres en cours de séance. Le secrétaire de séance adressera son compte-rendu au secrétariat de l'établissement dans un délai de 10 jours. Ce compte-rendu servira à l'élaboration du procès-verbal, qui sera cosigné par le président et le secrétaire de séance. Le secrétaire de séance vérifie que le procès-verbal reflète fidèlement le contenu des débats, les prises de position et les votes.

Article 8

Les votes interviennent à main levée, sauf demande expresse de l'un des membres du conseil d'administration. En cas de partage des votes, la voix du président est prépondérante.

Article 9

Une suspension de séance est de droit si un membre du conseil d'Administration en fait la demande.

Article 10

La durée d'une séance est limitée à 3 heures après son ouverture, même en cas d'interruption, sauf décision contraire prise à la majorité.

Article 11

Le présent règlement intérieur est valable jusqu'à ce qu'il soit modifié par le conseil d'administration. Certaines dispositions pourront être modifiées de plein droit, sans vote, en cas de parution de textes officiels instaurant de nouvelles règles. Les modifications seront portées à la connaissance des membres du conseil lors de la séance suivant la parution du ou des textes, et le règlement sera modifié en conséquence.



Laurent Dumont
Principal du collège

Commissions et conseils 2022-2023

Compositions validées par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2022



Collège Maurice CHASTANG

10-12 rue de la terrière
BP 90013
17240 ST GENIS DE SAINTONGE

Tél. : 05 46 49 83 86

Mail : ce.01700491@ac-poitiers.fr

Web : www.collechstang.fr

Twitter : @CollegeChastang



1. Conseil d'administration (24)		
3 Membres de droits	Laurent DUMONT	Principal
	Aurore BLANCHET	Gestionnaire
	Mélissa GUINOT	CPE
2 Représentants département	Marie-Christine BUREAU	Conseillère départementale (PONS)
	Jacky BOTTON	Conseiller départemental (PONS)
Représentant de la commune	Evelyne LOPEZ	1 ^{ère} adjointe
2 personnalités qualifiées	Sylvie DELAIRE	Retraitée Éducation nationale
	Gérald PINTENA	Chef d'entreprise
	Titulaires	Suppléants
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	Virginie RANZI	Samuel COCU
	Anne GIMENEZ	Christel RIAL
	Frédérique MERLE	Marie-Eve JOLY
	Olivier DUMOUSSEAU	Angélique CHARRUAUD
	Pauline MASSON	Lisa DERNET
	Claudine MALANCHINI	Idriss BARA
Représentants des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers de services	Murielle MASSON	
	Lysiane ANDRÉ	
Représentants des parents d'élèves	Laurent TAULLÉ	Stéphanie VION
	Eve KEIM	Christine LAMBOUR
	Sandrine CHARLES	
	Céline MARTIN	
	Olivier LAMBOUR	
	Jean-Baptiste MAUPOMÉ	
Représentants des élèves	Bastien CHEVALLIER	Jade GONTHIER
	Julie WEISHAAR	Charlotte JONCKHEERE-NIORT

Représentant de la communauté de commune (avis consultatif) : Jacky QUESSON
 Agent comptable (avis consultatif) : Jean-Luc DIBAR

2. Commission permanente – élus du C.A.		
2 membres de droits (Principal + Gestionnaire)	Laurent DUMONT	Principal
	Aurore BLANCHET	Gestionnaire
1 représentant de la collectivité (CD17)	Jacky BOTTON	CPE
Représentants élus	Titulaires	Suppléants
3 Représentants des professeurs et des personnels de surveillance	Virginie RANZI	Pauline MASSON
	Claudine MALANCHINI	Anne GIMENEZ
	Frédérique MERLE	Olivier DUMOUSSEAU
1 représentants des personnels administratifs, sociaux & santé- T.O.S	Murielle MASSON	Lysiane ANDRÉ
3 Représentants Parents	Olivier LAMBOUR	Laurent TAULLÉ
	Eve KEIM	Jean-Baptiste MAUPOME
	Sandrine CHARLES	Céline MARTIN
1 Représentants des élèves	Bastien CHEVALIER	Julie WEISHAAR

3. Conseil de discipline – élus du C.A.

3 membres de droits	Laurent DUMONT	Principal
	Aurore BLANCHET	Gestionnaire
	Mélissa GUINOT	CPE
	Titulaires	Suppléants
4 Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	Anne GIMENEZ	Virginie RANZI
	Olivier DUMOUSSEAU	Pauline MASSON
	Claudine MALANCHINI	Frédérique MERLE
	Samuel COCU	Lisa DERNET
1 Représentants ASSTOS	Murielle MASSON	Lysiane ANDRÉ
3 Représentants Parents	Jean-Baptiste MAUPOME	Céline MARTIN
	Eve KEIM	Stéphanie VION
	Sandrine CHARLES	Laurent TAULLÉ
2 Représentants des élèves	Bastien CHEVALLIER	Jade GONTHIER
	Julie WEISHAAR	Charlotte JONCKHEERE-NIORT

4. Commission éducative

Principal	Laurent DUMONT	
CPE	Mélissa GUINOT	
	Titulaires	Suppléants
1 Professeur	Anne GIMENEZ	Virginie RANZI
1 Représentant parents	Laurent TAULLÉ	Sandrine CHARLES
1 représentant élèves	Julie WEISHAAR	Bastien CHEVALIER
Professeur principal de la classe	<i>En fonction de la classe</i>	
L'infirmière scolaire, le médecin scolaire, l'assistante sociale, Psy.-En	<i>Le cas échéant</i>	

5. Commission de fonds social

Principal	Laurent DUMONT
Gestionnaire	Aurore BLANCHET
CPE	Mélissa GUINOT
1 Professeur	Lisa DERNET
Secrétariat	Murielle MASSON
Assistante sociale	Catherine COUVIDAT

6. Commission hygiène et sécurité

Principal	Laurent DUMONT	
La Gestionnaire	Aurore BLANCHET	
La CPE	Mélissa GUINOT	
	Titulaires	Suppléants
2 Professeurs	Virginie RANZI	Samuel COCU
	Pauline MASSON	Olivier DUMOUSSEAU
2 Représentants parents	Jean-Baptiste MAUPOMÉ	Sandrine CHARLES
	Eve KEIM	Laurent TAULLÉ
2 Représentants élèves	Julie WEISHAAR	Charlotte JONCKHEERE-NIORT
	Bastien CHEVALIER	Jade GONTHIER
1 Représentants ASSTOS	Lysiane ANDRÉ	Murielle MASSON
1 représentant Collectivité	Marie-Christine BUREAU	Jacky BOTTON
1 personnel de santé	<i>le cas échéant</i>	

7. Conseil de la vie collégienne - CVC

Principal	Laurent DUMONT		
CPE	Mélissa GUINOT		
	Titulaires	Suppléants	
1 Professeur	Anne GIMENEZ	Lisa DERNET	
1 Parent d'élèves	Eve KEIM	Jean-Baptiste MAUPOMÉ	
8 représentants des élèves	6 ^e	Adèle MARRIER	Éloïse MOUREY
	6 ^e	Nathan MOREAU	Kamille RENAUD
	5 ^e	Charlotte RENAUD	Lilou GAILLARD BERTON
	5 ^e	Coline FONTAINE	Olivia DUFF-DICK
	4 ^e	Basile MASSICOT	Noé COUTADEUR GUIBOT
	4 ^e	Juliette PINTENA	Louise BENOIT ROUDIER
	3 ^e	Romane TERROCHAIRE	Marion BAUDRY
	3 ^e	Enzo PILLING	Anaïs PEREZ-LANOUE



Répartition des IMP : 2022 – 2023

Répartition des IMP			DOTATION
Taux	Mission	Type	6,25
0,5	Référent Culture	Année	CONSO.
0,25	Coord. EPS	Année	
0,25	Coord. EPS	Année	6,25
0,25	Coord. Devoirs faits	Année	
0,5	Coord. Cycle 3	Année	SOLDE
0,5	Coord Cycle 3	Année	
2	RUPN	Année	0
0,5	Cordées de la réussite	Année	
0,75	Projet BRIDGE	Année	
0,25	Fête de la science	Ponctuelle	
0,5	Reliquats pour autres projets	Ponctuelle	



Laurent DUMONT

Motion des personnels enseignants pour le conseil d'administration du jeudi 20 octobre 2022

Nous, représentants des personnels éducatifs et des parents d'élèves du Conseil d'administration, estimons que l'enveloppe de la dotation horaire globale pour l'année scolaire 2022-2023 du collège Maurice Chastang ne permet pas de répondre à l'exigence collective d'un service public d'éducation de qualité.

Nous reconnaissons le travail de la direction et des équipes éducatives pour répartir les moyens alloués mais nous déplorons l'insuffisance de cette enveloppe globale, résultat de politiques éducatives nationales destructrices d'emplois (suppression de 440 emplois dans le second degré pour la rentrée 2022 au mépris du contexte sanitaire ; 7900 emplois d'enseignants au total en cinq ans soit l'équivalent de 175 collèges supprimés), nullement guidée par le souci pédagogique et la recherche d'une meilleure réussite scolaire. Il s'agit uniquement de faire des économies aux dépens du secteur éducatif. Nous nous opposons à cette conception de l'école.

En effet, le mode de calcul de la DGH, qui génère des classes surchargées, notamment en 3^e en raison de la suppression d'une division alors que les résultats au DNB révèlent des difficultés scolaires croissantes (28 à 30 élèves par classe sur trois niveaux à la rentrée 2022), impose des conditions de travail et d'apprentissage dégradées ne permettant plus :

- d'accueillir tous les élèves dans des conditions décentes et sécuritaires : les salles ne comportent que 30 places au maximum et certaines sont trop petites pour ajouter des tables, situation qui est d'autant plus problématique quand des élèves sont accompagnés de leur AESH (salles 16 et 18) ;
- de tenir compte des besoins de chaque élève et de personnaliser les apprentissages alors même que les classes sont de plus en plus hétérogènes et que le nombre d'élèves à besoins particuliers augmente ;
- de favoriser l'acquisition des compétences en langues vivantes, notamment à l'oral, ce qui est pourtant considéré comme une des priorités de la France et de l'Europe ;
- de maintenir un climat scolaire propice aux apprentissages car les effectifs surchargés ne peuvent qu'accentuer les tensions entre les élèves.

De plus, nous regrettons que trop peu d'heures d'accompagnement personnalisé aient été octroyées par le rectorat pour dédoubler les cours dans plusieurs matières, et demandons par conséquent des moyens supplémentaires.